

AR Prefecture

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

005-200052801-20200304-2020004BP20-DE  
Reçu le 05/03/2020  
Publié le 05/03/2020

**POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS**

Numéro SIRET : **20005280100012**

POSTE COMPTABLE : **TRESORERIE DE GUILLESTRE**

**M14**

**BUDGET PRIMITIF**

**voté par nature**

BUDGET : **Budget principal PETR**

**ANNEE 2020**

<b>Code INSEE</b> 05065	<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS</b> Budget principal PETR	<b>BP</b> 2020
----------------------------	---	-------------------

AR Prefecture		
<b>I - INFORMATIONS GENERALES</b>		<b>I</b>
005-200052801-20200304-2020004BP20-DE Reçu le 05/03/2020		<b>A</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>		
Publié le 05/03/2020		

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	0
Nombre de résidences secondaires (article R.2313-1 <i>in fine</i> ) :	0
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0,00	0,00	0,00	0,00

Informations financières - ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (Source DGCP) (3)
1	Dépenses d'exploitation/Dépenses réelles de fonctionnement	99,59	0,00
2	Produit exploitation domaine/Recettes réelles de fonctionnement	0,00	0,00
3	Transferts reçus/Recettes réelles de fonctionnement	100,00	0,00
4	Emprunts réalisés/Dépenses d'équipement brut	0,00	0,00
5	Encours de la dette	0,00	0,00

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 11 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L.2313-1, L.2313-2, R.2313-1, R.2313-2 et R.5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R.2313-7, R.5211-15 et R.5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**I - INFORMATIONS GENERALES****I**

AR Prefecture

**MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

005-200052801-20200304-2020004BP20-DE

Reçu le 05/03/2020

Publié le 05/03/2020

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
  - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
    - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
    - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement " .

III - Les provisions sont budgétaires.

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019.

## II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

AR Prefecture VUE D'ENSEMBLE

A1

005-200052801-20200304-2020004BP20-DE

Reçu le 05/03/2020

Publié le 05/03/2020

## FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>CREDITS DE FONCTIONNEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)</b>	<b>491 422,80</b>	<b>531 672,23</b>

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
	<b>002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)</b>	(si déficit) <b>40 249,43</b>	(si excédent)

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)</b>	<b>531 672,23</b>	<b>531 672,23</b>
--	-------------------	-------------------

## INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>CREDITS D'INVESTISSEMENT PROPOSES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)</b>	<b>392 570,93</b>	<b>1 942,80</b>

+

+

+

<b>R E P O R T S</b>	<b>RESTES A REALISER ( R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)</b>		
	<b>001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)</b>	(si solde négatif)	(si solde positif) <b>390 628,13</b>

=

=

=

<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)</b>	<b>392 570,93</b>	<b>392 570,93</b>
---	-------------------	-------------------

## TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (4)</b>	<b>924 243,16</b>	<b>924 243,16</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

## II PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

AR Prefecture  
SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

005-200052801-20200304-2020004BP20-DE

Reçu le 05/03/2020

Publié le 05/03/2020

## DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
011	Charges à caractère général	118 215,00	0,00	75 400,00		75 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	370 050,00	0,00	387 050,00		387 050,00
014	Atténuations de produits		0,00	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	15 050,00	0,00	19 030,00		19 030,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>503 315,00</b>	<b>0,00</b>	<b>481 480,00</b>		<b>481 480,00</b>
66	Charges financières	3 000,00	0,00	2 000,00		2 000,00
67	Charges exceptionnelles	999 033,62	0,00	6 000,00		6 000,00
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	66 338,69		0,00		0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 571 687,31</b>	<b>0,00</b>	<b>489 480,00</b>		<b>489 480,00</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00		0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	2 821,00		1 942,80		1 942,80
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>2 821,00</b>		<b>1 942,80</b>		<b>1 942,80</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 574 508,31</b>	<b>0,00</b>	<b>491 422,80</b>		<b>491 422,80</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

531 672,23

## RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
013	Atténuations de charges		0,00	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse		0,00	0,00		0,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	357 375,00	0,00	530 274,15		530 274,15
75	Autres produits de gestion courante		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>357 375,00</b>	<b>0,00</b>	<b>530 274,15</b>		<b>530 274,15</b>
76	Produits financiers		0,00	0,00		0,00
77	Produits exceptionnels	1 120 000,00	0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>1 477 375,00</b>	<b>0,00</b>	<b>530 274,15</b>		<b>530 274,15</b>
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)	1 399,00		1 398,08		1 398,08
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>1 399,00</b>		<b>1 398,08</b>		<b>1 398,08</b>
<b>TOTAL</b>		<b>1 478 774,00</b>	<b>0,00</b>	<b>531 672,23</b>		<b>531 672,23</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)

=

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

531 672,23

Pour information :

<b>AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)</b>	<b>544,72</b>
---	---------------

544,72

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 - RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 - DI 040.

~~II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET~~~~II~~AR Prefecture  
SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES

A3

005-200052801-20200304-2020004BP20-DE

Reçu le 05/03/2020

Publié le 05/03/2020

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	374 666,67	0,00	374 666,67		374 666,67
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	22 978,34		16 506,18		16 506,18
<b>Total des dépenses financières</b>		397 645,01	0,00	391 172,85		391 172,85
45..	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		0,00	0,00		0,00
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		397 645,01	0,00	391 172,85		391 172,85
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	1 399,00		1 398,08		1 398,08
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		1 399,00		1 398,08		1 398,08
<b>TOTAL</b>		399 044,01	0,00	392 570,93		392 570,93

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)

0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

392 570,93

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent	Restes à réaliser 2019 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + proposé)
010	Stocks (5)		0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)		0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes d'équipement</b>			0,00	0,00		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)		0,00	0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectation (7)		0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées à des participations		0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières		0,00	0,00		0,00
024	Produits de cessions			0,00		0,00
<b>Total des recettes financières</b>			0,00	0,00		0,00
45..	<b>Total des op. pour le compte de tiers (8)</b>		0,00	0,00		0,00
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>			0,00	0,00		0,00
021	Virement de la section de fonctionnement (4)			0,00		0,00
040	Opérations d'ordre entre sections (4)	2 821,00		1 942,80		1 942,80
041	Opérations patrimoniales (4)			0,00		0,00
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		2 821,00		1 942,80		1 942,80
<b>TOTAL</b>		2 821,00	0,00	1 942,80		1 942,80

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)

390 628,13

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

392 570,93

## Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL  
DEGAGE PAR LA SECTION DE  
FONCTIONNEMENT (10)**

544,72

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>AR Prefecture SECTION D'INVESTISSEMENT - CHAPITRES</b>	<b>A3</b>

(1) Cf. Modalités de vote 20052801-20200304-2020004BP20-DE

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

## II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

AR Prefecture  
BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

005-200052801-20200304-2020004BP20-DE

Reçu le 05/03/2020

Publié le 05/03/2020

## 1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	75 400,00		75 400,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	387 050,00		387 050,00
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
65	Autres charges de gestion courante	19 030,00		19 030,00
66	Charges financières	2 000,00	0,00	2 000,00
67	Charges exceptionnelles	6 000,00	0,00	6 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	0,00	1 942,80	1 942,80
022	Dépenses imprévues ( fonctionnement )	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
<b>Dépenses de fonctionnement - Total</b>		<b>489 480,00</b>	<b>1 942,80</b>	<b>491 422,80</b>

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 40 249,43

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 531 672,23

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	1 398,08	1 398,08
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	374 666,67	0,00	374 666,67
18	Compte de liaison : affectation	(8) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
45..	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues ( investissement )	16 506,18		16 506,18
<b>Dépenses d'investissement - Total</b>		<b>391 172,85</b>	<b>1 398,08</b>	<b>392 570,93</b>

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 392 570,93

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.



**II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**

II

**AR Prefecture  
BALANCE GENERALE DU BUDGET**

B2

005-200052801-20200304-2020004BP20-DE

Reçu le 05/03/2020

Publié le 05/03/2020

**2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)**

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	0,00		0,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00		0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	530 274,15		530 274,15
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 398,08	1 398,08
<b>Recettes de fonctionnement - Total</b>		<b>530 274,15</b>	<b>1 398,08</b>	<b>531 672,23</b>

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE

0,00

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES

531 672,23

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissements des immobilisations		1 942,80	1 942,80
45..	Opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
<b>Recettes d'investissement - Total</b>		<b>0,00</b>	<b>1 942,80</b>	<b>1 942,80</b>

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE

390 628,13

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068

0,00

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES

392 570,93

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

## III - VOTE DU BUDGET

III

AR Prefecture

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DETAIL DES DEPENSES

A1

005-200052801-20200304-2020004BP20-DE

Reçu le 05/03/2020

Publié le 05/03/2020

Chapart (1)	Libelle (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
<b>011</b>	<b>Charges à caractère général</b>	<b>118 215,00</b>	<b>75 400,00</b>	
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	8 000,00	5 000,00	
60632	Fournitures de petit équipement	9 000,00	5 500,00	
6064	Fournitures administratives	1 000,00	1 000,00	
611	Contrats de prestations de services	5 300,00	5 500,00	
6135	Locations mobilières	27 515,00	15 600,00	
61551	Matériel roulant	2 000,00	2 500,00	
61558	Autres biens mobiliers	3 000,00	2 000,00	
6156	Maintenance	1 500,00	2 200,00	
6161	Assurance multirisques	2 500,00	3 100,00	
6168	Autres primes d'assurance	750,00	0,00	
6182	Documentation générale et technique	650,00	0,00	
6184	Versements à des organismes de formation	1 400,00	1 000,00	
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	500,00	500,00	
6226	Honoraires	3 000,00	3 600,00	
6232	Fêtes et cérémonies	1 000,00	750,00	
6238	Divers	35 000,00	8 000,00	
6251	Voyages et déplacements	10 300,00	13 200,00	
6261	Frais d'affranchissement	700,00	850,00	
6262	Frais de télécommunications	4 000,00	4 000,00	
6281	Concours divers (cotisations...)	1 100,00	1 100,00	
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>370 050,00</b>	<b>387 050,00</b>	
6218	Autre personnel extérieur	7 000,00	3 600,00	
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	5 200,00	6 000,00	
64116	Indemnités de préavis et de licenciement	20 000,00	0,00	
64131	Rémunérations	200 000,00	216 000,00	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	100 000,00	125 000,00	
6453	Cotisations aux caisses de retraite	16 880,00	22 000,00	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	5 000,00	0,00	
6455	Cotisations pour assurance du personnel	1 970,00	3 200,00	
6475	Médecine du travail, pharmacie	500,00	750,00	
6488	Autres charges	13 500,00	10 500,00	
<b>014</b>	<b>Atténuations de produits</b>		<b>0,00</b>	
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>15 050,00</b>	<b>19 030,00</b>	
6531	Indemnités	12 000,00	15 000,00	
6532	Frais de mission	2 000,00	2 000,00	
6533	Cotisations de retraite	1 000,00	2 000,00	
65888	Autres	50,00	30,00	
	<b>TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a)</b> <b>= (011+012+014+65+656)</b>	<b>503 315,00</b>	<b>481 480,00</b>	
<b>66</b>	<b>Charges financières (b)</b>	<b>3 000,00</b>	<b>2 000,00</b>	
6616	Intérêts bancaires et sur opérat° de financement (escompte..)	3 000,00	2 000,00	
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles (c)</b>	<b>999 033,62</b>	<b>6 000,00</b>	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	119 033,62	0,00	
678	Autres charges exceptionnelles	880 000,00	6 000,00	
<b>022</b>	<b>Dépenses imprévues ( fonctionnement ) (e)</b>	<b>66 338,69</b>	<b>0,00</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e</b>	<b>1 571 687,31</b>	<b>489 480,00</b>	
<b>023</b>	<b>Virement à la section d'investissement</b>		<b>0,00</b>	
<b>042</b>	<b>Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)</b>	<b>2 821,00</b>	<b>1 942,80</b>	
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	2 821,00	1 942,80	
	<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>2 821,00</b>	<b>1 942,80</b>	
<b>043</b>	<b>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</b>		<b>0,00</b>	
	<b>TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE</b>	<b>2 821,00</b>	<b>1 942,80</b>	

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR	BP	2020
--	----	------

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>		<b>III</b>
<b>AR Prefectura</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>DETAIL DES DEPENSES</b>
		<b>A1</b>

005-200052801-20200304-2020004BP20-DE  
 Reçu le 05/03/2020  
 Publié le 05/03/2020

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)	<b>1 574 508,31</b>	<b>491 422,80</b>	
--	---------------------	-------------------	--

<b>RESTES A REALISER 2019 (11)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>40 249,43</b>
--	------------------

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>531 672,23</b>
--	-------------------

**Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.  
 (2) cf. Modalités de vote I-B.  
 (3) Hors restes à réaliser.  
 (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.  
 (5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.  
 (6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.  
 (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.  
 (8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).  
 (9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.  
 (10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.  
 (11) Inscire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

**III - VOTE DU BUDGET**

III

AR Prefecture

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DETAIL DES RECETTES

A2

005-200052801-20200304-2020004BP20-DE

Reçu le 05/03/2020

Publié le 05/03/2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges		0,00	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses		0,00	
73	Impôts et taxes		0,00	
74	Dotations, subventions et participations	357 375,00	530 274,15	
74718	Autres	62 300,00	57 500,00	
7472	Régions	40 000,00	83 000,00	
74758	Autres groupements	38 015,00	187 500,00	
7478	Autres organismes	217 060,00	202 274,15	
75	Autres produits de gestion courante		0,00	
<b>TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES</b> (a) = (70+74+75+013)		357 375,00	530 274,15	
76	Produits financiers (b)		0,00	
77	Produits exceptionnels (c)	1 120 000,00	0,00	
7788	Produits exceptionnels divers	1 120 000,00	0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d</b>		1 477 375,00	530 274,15	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)	1 399,00	1 398,08	
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au comp	1 399,00	1 398,08	
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	
<b>TOTAL DES RECETTES D'ORDRE</b>		1 399,00	1 398,08	
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et d'ordre)		1 478 774,00	531 672,23	

+	
RESTES A REALISER 2019 (10)	0,00
+	
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
=	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	531 672,23

**Détail du calcul des ICNE au compte 7622**

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>AR Prefecture SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES</b>	<b>B1</b>

005-200052801-20200304-2020004BP20-DE

reçu le 05/03/2020

Publié le 05/03/2020

Chap/	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)		0,00	
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)		0,00	
23	Immobilisations en cours (hors opérations)		0,00	
<b>Total des dépenses d'équipement</b>			<b>0,00</b>	
16	Emprunts et dettes assimilées	374 666,67	374 666,67	
1641	Emprunts en euros	374 666,67	374 666,67	
020	Dépenses imprévues ( investissement )	22 978,34	16 506,18	
020	Dépenses imprévues ( investissement )	22 978,34	16 506,18	
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>397 645,01</b>	<b>391 172,85</b>	
<b>Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers</b>			<b>0,00</b>	
<b>TOTAL DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE</b>		<b>397 645,01</b>	<b>391 172,85</b>	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)	1 399,00	1 398,08	
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	1 399,00	1 398,08	
13918	Autres	1 399,00	1 398,08	
041	Opérations patrimoniales (10)		0,00	
<b>TOTAL DEPENSES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>1 399,00</b>	<b>1 398,08</b>	
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		<b>399 044,01</b>	<b>392 570,93</b>	

+

<b>RESTES A REALISER 2019 (11)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>392 570,93</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 040 = RF 042.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>AR Prefecture SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES</b>	<b>B2</b>

005-200052801-20200304-2020004BP20-DE

reçu le 05/03/2020

Publié le 05/03/2020

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
010	Stocks		0,00	
13	Subventions d'investissement (hors 138)		0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)		0,00	
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)		0,00	
204	Subventions d'équipement versées		0,00	
21	Immobilisations corporelles		0,00	
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00	
23	Immobilisations en cours		0,00	
Total des recettes d'équipement			0,00	
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers			0,00	
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>			<b>0,00</b>	
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)(7)(8)	2 821,00	1 942,80	
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	1 278,00	399,00	
28188	Autres immobilisations corporelles	1 543,00	1 543,80	
<b>TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 821,00</b>	<b>1 942,80</b>	
041	Opérations patrimoniales (9)		0,00	
<b>TOTAL RECETTES D'ORDRE DE L'EXERCICE</b>		<b>2 821,00</b>	<b>1 942,80</b>	
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE</b> (= Total des opérations réelles et ordres)		<b>2 821,00</b>	<b>1 942,80</b>	

+

<b>RESTES A REALISER 2019 (10)</b>	<b>0,00</b>
------------------------------------	-------------

+

<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)</b>	<b>390 628,13</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>392 570,93</b>
---	-------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

<b>III - VOTE DU BUDGET</b>	<b>III</b>
<b>AR Prefecture DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT</b>	<b>B3</b>
005-200052801-20200304-2020004BP20-DE Reçu le 05/03/2020      OPERATION D'EQUIPEMENT N° ... LIBELLE : ... Publié le 05/03/2020	

POUR VOTE (Chapitre)

POUR INFORMATION

Art. (1)	Libellé (1)	Réalizations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (2)(4)	Propositions nouvelles (3)	Vote (3)	Montant pour information (4)
	<b>DEPENSES</b>	0,00	0,00 <sup>a</sup>	0,00	0,00 <sup>b</sup>	0,00 <sup>b</sup>

RECETTES (répartition) (Pour information)	Restes à réaliser N-1 (2)	Recettes de l'exercice
<b>TOTAL RECETTES AFFECTEES</b>	<b>c</b> 0,00	<b>d</b> 0,00

<b>RESULTAT = (c+d) - (a+b)</b> Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	
---	--

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes utilisé ;

(2) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats ;

(3) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A1

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains,	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

## INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	391 172,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 172,85
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
<b>Total dépenses de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>392 570,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>392 570,93</b>
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total cumulé dépenses d'investissement</b>	<b>0,00</b>	<b>392 570,93</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>392 570,93</b>
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	1 942,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 942,80
RAR N-1 et reports	390 628,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390 628,13
<b>Total cumulé recettes d'investissement</b>	<b>390 628,13</b>	<b>1 942,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>392 570,93</b>

## FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	0,00	491 422,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	491 422,80
RAR N-1 et reports	40 249,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 249,43
<b>Total cumulé dépenses de fonctionnement</b>	<b>40 249,43</b>	<b>491 422,80</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>531 672,23</b>
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	531 672,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	531 672,23
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total cumulé recettes de fonctionnement</b>	<b>0,00</b>	<b>531 672,23</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>531 672,23</b>

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	--	--	--	-------------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES													
Total dépenses d'investissement		0,00	392 570,93	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	392 570,93
Dépenses réelles		0,00	391 172,85	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	391 172,85
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	16 506,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 506,18
020	Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	16 506,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 506,18
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	374 666,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 666,67
1641	Emprunts en euros	0,00	374 666,67	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	374 666,67
Dépenses d'ordre		0,00	1 398,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 398,08
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 398,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 398,08
13918	Autres	0,00	1 398,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 398,08

RECETTES													
Total recettes d'investissement		390 628,13	1 942,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	392 570,93
Recettes réelles		390 628,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390 628,13
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	390 628,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390 628,13
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	390 628,13	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	390 628,13
Recettes d'ordre		0,00	1 942,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 942,80
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 942,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 942,80
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	0,00	399,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	399,00
28188	Autres immobilisations corporelles	0,00	1 543,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 543,80

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		40 249,43	491 422,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	531 672,23
Dépenses réelles		40 249,43	489 480,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	529 729,43
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	40 249,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 249,43
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	40 249,43	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 249,43
011	Charges à caractère général	0,00	75 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 400,00
6042	Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
60632	Fournitures de petit équipement	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
6064	Fournitures administratives	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	5 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 500,00
6135	Locations mobilières	0,00	15 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 600,00
61551	Matériel roulant	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
61558	Autres biens mobiliers	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6156	Maintenance	0,00	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
6161	Assurance multirisques	0,00	3 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 100,00
6184	Versements à des organismes de formation	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6226	Honoraires	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
6238	Divers	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
6251	Voyages et déplacements	0,00	13 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 200,00
6261	Frais d'affranchissement	0,00	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	850,00
6262	Frais de télécommunications	0,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 000,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
<b>012</b>	<b>Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>0,00</b>	<b>387 050,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>387 050,00</b>
6218	Autre personnel extérieur	0,00	3 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 600,00
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
64131	Rémunérations	0,00	216 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	216 000,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	125 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	3 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 200,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	750,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750,00
6488	Autres charges	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
<b>65</b>	<b>Autres charges de gestion courante</b>	<b>0,00</b>	<b>19 030,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>19 030,00</b>
6531	Indemnités	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
6532	Frais de mission	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
65888	Autres	0,00	30,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30,00
<b>66</b>	<b>Charges financières</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2 000,00</b>
6616	Intérêts bancaires et sur opérat° de financement (escompte..)	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
<b>67</b>	<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 000,00</b>
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00

## IV - ANNEXES

IV

## ELEMENTS DU BILAN

A1

## PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
<b>Dépenses d'ordre</b>		0,00	1 942,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 942,80
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 942,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 942,80
6811	Dotations aux amort. des immos incorporelles et corporelles	0,00	1 942,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 942,80
<b>RECETTES</b>													
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		0,00	531 672,23	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	531 672,23
<b>Recettes réelles</b>		0,00	530 274,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 274,15
74	Dotations, subventions et participations	0,00	530 274,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	530 274,15
74718	Autres	0,00	57 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 500,00
7472	Régions	0,00	83 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 000,00
74758	Autres groupements	0,00	187 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 500,00
7478	Autres organismes	0,00	202 274,15	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	202 274,15
<b>Recettes d'ordre</b>		0,00	1 398,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 398,08
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 398,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 398,08
777	Quote-part des subventions d'investissement transférées au co	0,00	1 398,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 398,08

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**  
**DETAIL FONCTIONNEMENT**

IV

A1.1

**FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales**

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>40 249,43</b>	<b>491 422,80</b>	<b>531 672,23</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>491 422,80</b>	<b>491 422,80</b>
011 Charges à caractère général	0,00	75 400,00	75 400,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00	387 050,00	387 050,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 942,80	1 942,80
65 Autres charges de gestion courante	0,00	19 030,00	19 030,00
66 Charges financières	0,00	2 000,00	2 000,00
67 Charges exceptionnelles	0,00	6 000,00	6 000,00
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>40 249,43</b>	<b>0,00</b>	<b>40 249,43</b>
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	40 249,43	0,00	40 249,43
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>531 672,23</b>	<b>531 672,23</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>0,00</b>	<b>531 672,23</b>	<b>531 672,23</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00	1 398,08	1 398,08
74 Dotations, subventions et participations	0,00	530 274,15	530 274,15

## Sous-fonction 02

020

Administration  
générale de la  
collectivité

CHAPITRES	
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>491 422,80</b>
<b>Dépenses de l'exercice</b>	<b>491 422,80</b>
011 Charges à caractère général	75 400,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	387 050,00
022 Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 942,80
65 Autres charges de gestion courante	19 030,00
66 Charges financières	2 000,00
67 Charges exceptionnelles	6 000,00
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR	BP	2020
--	----	------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	<b>A1.1</b>

	Sous-fonction 02
	020 Administration générale de la collectivité
002 Résultat de fonctionnement reporté (e)	0,00
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>531 672,23</b>
<b>Recettes de l'exercice</b>	<b>531 672,23</b>
042 Opérations d'ordre de transfert entre	1 398,08
74 Dotations, subventions et participations	530 274,15

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

**IV - ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN**  
**PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION**  
**DETAIL INVESTISSEMENT**

IV

A1.2

**FONCTION 0 Services généraux des administrations publiques locales**

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale	Total
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>0,00</b>	<b>392 570,93</b>	<b>392 570,93</b>
Dépenses de l'exercice	0,00	392 570,93	392 570,93
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>392 570,93</b>	<b>392 570,93</b>
020 Dépenses imprévues ( investissement )	0,00	16 506,18	16 506,18
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	1 398,08	1 398,08
16 Emprunts et dettes assimilées	0,00	374 666,67	374 666,67
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>390 628,13</b>	<b>1 942,80</b>	<b>392 570,93</b>
Recettes de l'exercice	0,00	1 942,80	1 942,80
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>0,00</b>	<b>1 942,80</b>	<b>1 942,80</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	0,00	1 942,80	1 942,80
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>390 628,13</b>	<b>0,00</b>	<b>390 628,13</b>
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>390 628,13</b>	<b>0,00</b>	<b>390 628,13</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investis	390 628,13	0,00	390 628,13

Sous-fonction 02	
020 Administration générale de la	
<b>DEPENSES TOTALES (2)</b>	<b>392 570,93</b>
Dépenses de l'exercice	392 570,93
<b>Non individualisées en opérations</b>	<b>392 570,93</b>
020 Dépenses imprévues ( investissement )	16 506,18
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	1 398,08
16 Emprunts et dettes assimilées	374 666,67
<b>RECETTES TOTALES (2)</b>	<b>1 942,80</b>
Recettes de l'exercice	1 942,80
<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>1 942,80</b>
040 Opérations d'ordre de transfert entre sect	1 942,80
<b>Restes à réaliser - reports</b>	<b>0,00</b>

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	<b>BP</b>	<b>2020</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL INVESTISSEMENT</b>	<b>A1.2</b>

<b>Sous-fonction 02</b>
<b>020 Administration générale de la</b>

<b>Non affectées aux opérations</b>	<b>0,00</b>
001 Solde d'exécution de la section d'investis	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	<b>BP</b>	<b>2020</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE CREDITS DE TRESORERIE (1)</b>	<b>A2.1</b>

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
519      Crédits de trésorerie (Total)						

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.



IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166)

A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembt	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé partiel O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>					74 000,00									
1641 Emprunts en euros (total)					74 000,00									
	EPCI COMMUNAUTES DE COMMUNES DU BRIANCONNAIS	09/11/2017		09/11/2018	54 000,00	F		0.0	0.0		A	X	N	A-1
	EPCI COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DES ECRINS	09/11/2017		09/11/2018	20 000,00	F		0.0	0.0		A	X	N	A-1
<b>Total général</b>					74 000,00									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement annuel progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

## IV - ANNEXES

## IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION PAR NATURE DE DETTES (hors 16449 et 166) (suite)

## A2.2

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et Dettes au 01/01/2020											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/2020	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuités de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau du taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (16)	
<b>164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)</b>		0,00		24 666,67					24 666,67	0,00	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		24 666,67					24 666,67	0,00	0,00	0,00
	N	0,00		18 000,00	0,83	F		0,0	18 000,00	0,00	0,00	0,00
	N	0,00		6 666,67	0,83	F		0,0	6 666,67	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		0,00		24 666,67					24 666,67	0,00	0,00	0,00

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner le ou les index utilisés sur l'année.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. S'agissant du niveau de taux, pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

A2.3

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/2020 (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
<b>Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)</b>														
<b>TOTAL (A)</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %
<b>Barrière simple (B)</b>														
<b>Option d'échange (C)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)</b>														
<b>Multiplicateur jusqu'à 5 (E)</b>														
<b>Autres types de structures (F)</b>														
<b>TOTAL GENERAL</b>		0,00	0,00									0,00	0,00	0,00 %

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) Capital restant dû : En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : Indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

A2.4

Indices sous-jacents		(1) Indices en euros	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
<b>Structure</b>							
<b>(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)</b>	Nombre de produits	2					
	% de l'encours	100,00%					
	Montant en euros	24 666,67					
<b>(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(C) Option d'échange (swaption)</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(E) Multiplicateur jusqu'à 5</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						
<b>(F) Autres types de structures</b>	Nombre de produits						
	% de l'encours						
	Montant en euros						

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/2020 après opérations de couverture éventuelles.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date du début contrat	Date de fin du contrat	périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
<b>Total</b>													

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

## IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE  
DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

A2.5

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
<b>Total</b>									

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales)

## IV - ANNEXES

IV

AR Prefecture

## ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

A2.6

## DETE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

005-200052801-2020-03-01-2016-04-10-DE

Reçu le 05/03/2020

Publié le 05/03/2020

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au - / - / N	Annuité au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL					
<u>Après des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Après des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dette provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre de contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668 .

<del>AR Prefecture</del>	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<del>005-200052801-20200304-2020004BP20 DE</del>	<b>ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE</b>	<b>A2.7</b>
<del>Reçu le 05/03/2020</del>	<b>AUTRES DETTES</b>	
<del>Publié le 05/03/2020</del>		

(issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dette restante
AIDE FINANCIERE REMBOURSABLE	54 000,00	18 000,00	0,00
AIDE FINANCIERE REMBOURSABLE	20 000,00	6 666,66	0,00



<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AR Prefecture</b>	<b>A3</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	
<b>METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS</b>	
005-200052801-20200301-20200041330-DE Reçu le 05/03/2020 Publié le 05/03/2020	

CHOIX DU COMITÉ SYNDICAL			Délibération du
<b>Biens de faible valeur</b>			
Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R.2321-1 du CGCT) :			02/03/2016
1 500,00€			
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
Linéaire	Agencements et aménagements de bâtiments	20	02/03/2016
Linéaire	Bâtiments légers	15	02/03/2016
Linéaire	Frais de recherche et de développement	5	02/03/2016
Linéaire	Frais d'études non suivies de réalisation	5	02/03/2016
Linéaire	Logiciels	2	02/03/2016
Linéaire	Matériels classiques	10	02/03/2016
Linéaire	Matériels de bureau électriques ou électroniques	10	02/03/2016
Linéaire	Matériels informatiques	5	02/03/2016
Linéaire	Mobiliers	15	02/03/2016
Linéaire	Voitures	10	02/03/2016

IV ANNEXES

IV

AR Prefecture

ELEMENTS DU BILAN

A4

005-200052801-20200304-202000432052

ETAT DES PROVISIONS

Reçu le 05/03/2020

Publié le 05/03/2020

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
<b>TOTAL</b>						

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès.....provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement...)

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A5</b>
<b>ETALEMENT DES PROVISIONS (1)</b>	

AR Prefecture  
 005-200052801-20200304-20200040000 DE  
 Reçu le 05/03/2020  
 Publié le 05/03/2020

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision	Durée (année)	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions» qui font l'objet d'un étalement.

## IV ANNEXES

IV

## AR Prefecture ELEMENTS DU BILAN

A6.1

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - DEPENSES

Reçu le 05/03/2020

Publié le 05/03/2020

## DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B</b>		<b>392 570,93</b>	<b>392 570,93</b>
<b>16 Emprunts et dettes assimilées (A)</b>		<b>374 666,67</b>	<b>374 666,67</b>
1641	Emprunts en euros	374 666,67	374 666,67
<b>Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)</b>		<b>17 904,26</b>	<b>17 904,26</b>
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	1 398,08	1 398,08
020	Dépenses imprévues ( investissement )	16 506,18	16 506,18
020	Dépenses imprévues ( investissement )	16 506,18	16 506,18

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	392 570,93	0,00	D001 0,00	392 570,93

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble

## IV ANNEXES

IV

AR Prefecture ELEMENTS DU BILAN

A6.2

EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES - RECETTES

Reçu le 05/03/2020

Publié le 05/03/2020

## RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
<b>RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b</b>		<b>1 942,80</b>	<b>III 1 942,80</b>
<b>Ressources propres externes de l'année (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>Ressources propres internes de l'année (b)(3)</b>		<b>1 942,80</b>	<b>1 942,80</b>
28183	Matériel de bureau et matériel informatique	399,00	399,00
28188	Autres immobilisations corporelles	1 543,80	1 543,80
024	Produits de cessions	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4)(5)	Solde d'exécution R001 (4)(5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
<b>Total ressources propres disponibles</b>	<b>1 942,80</b>	<b>0,00</b>	<b>390 628,13</b>	<b>0,00</b>	<b>392 570,93</b>

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 392 570,93
Ressources propres disponibles	IV 392 570,93
Solde	V = IV - II (6) 0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrivez uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget - vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

## IV - ANNEXES

IV

AR Prefecture

## ELEMENTS DU BILAN

A7.2.1

005-2000528  
 Reçu le 05/03/2020  
 Publié le 05/03/2020

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM - SECTION DE FONCTIONNEMENT  
 (COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
				Recettes issues de la TEOM	
				Dotations et participations reçues	
				Autres recettes de fonctionnement éventuelles	
	Total des dépenses réelles	0,00		Total des recettes réelles	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00		Total des recettes d'ordre	0,00
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>		<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>0,00</b>

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

## ANNEXES

AR Prefecture

ELEMENTS DU BILAN

Ax.2.2

005-200052800

ETAT DE REPARTITION DE LA TEOM

SECTION D'INVESTISSEMENT

Reçu le 05/03/2020

Publié le 05/03/2020

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

DEPENSES (1)			RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant	Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées			Souscription d'emprunts et dettes assimilées	
	Acquisitions d'immobilisations			Dotations et subventions reçues	
	Opérations d'équipement				
	Autres dépenses éventuelles			Autres recettes éventuelles	
	Opérations pour compte de tiers			Opérations pour compte de tiers	
	<b>Total des dépenses réelles</b>			<b>Total des recettes réelles</b>	
	<i>Total des dépenses d'ordre</i>			<i>Total des recettes d'ordre</i>	
	<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>			<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>	

(1) Dépenses et recettes, directes et indirectes, afférentes à l'exercice de la compétence visée à l'article L.2313-1 du CGCT ;

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement ;

(3) Montant des recettes de fonctionnement transféré en investissement pour le financement des dépenses d'investissement afférentes à l'exercice de la compétence susmentionnée.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AR Prefecture ELEMENTS DU BILAN</b>	<b>A8</b>
005-200052801-20200304-20200304 Reçu le 05/03/2020 Publié le 05/03/2020	<b>A8 - ETAT DES CHARGES TRANSFEREES</b>

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
<b>TOTAL</b>							

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I - (II+III)



<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	<b>BP</b>	<b>2020</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ELEMENTS DU BILAN - DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)</b>	<b>A9</b>

**CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)**

N° opération :	Intitulé de l'opération :	Date de la délibération :		
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)
<b>DEPENSES (a)</b>				
<b>Dépenses nettes (a-c)</b>				
<b>RECETTES (b)</b>				
<b>Recettes nettes (b-d)</b>				

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre

<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	<b>BP</b>	<b>2020</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b>	<b>B1.1</b>

**ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L.2313-1 6°, L.5211-36 et L.5711-1 du CGCT)**

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)																		
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social																		
<b>TOTAL GENERAL</b>																		

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

## IV - ANNEXES

IV

## ENGAGEMENTS HORS BILAN - CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

B1.2

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
<b>Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice</b>	<b>I=A+B+C-D</b>	<b>0,00</b>
<b>Recettes réelles de fonctionnement de l'exercice</b>	<b>II</b>	<b>530 274,15</b>
<b>Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)</b>	<b>I/II</b>	<b>0,00%</b>

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	<b>B1.3</b>
AR Prefecture 005-200052801-20200304-2020004BB20 DE Reçu le 05/03/2020 Publié le 05/03/2020	
<b>8016 - ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL</b>	

Exercice d'origine du contrat	Nature du bien ayant fait l'objet du contrat (1)	Montant de la redevance de l'exercice	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat	Montant des redevances restant à courir						
					N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant	Total (2)	

(1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.  
 (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	<b>BP</b>	<b>2020</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE</b>	<b>B1.4</b>

Libellé du contrat	Année de signature du contrat de PPP	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le contrat de PPP	Montant total prévu au titre du contrat de PPP (TTC)	Montant de la rémunération du cocontractant	Durée du contrat de PPP (en mois)	Date de fin du contrat de PPP

(1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.

(2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<p style="text-align: center;"><del>AR Prefecture</del>  <b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>                  005-200052801-20200304-20200048520 DE                  Reçu le 05/03/2020                  Publi� le 05/03/2020</p>	<b>B1.5</b>
<b>ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES</b>	

Ann�e d'origine	Nature de l'engagement	Organisme b�n�ficiaire	Dur�e en ann�es	P�riodi- citt�	Dette en capital � l'origine	Dette en capital 01/01/N	Annuit� vers�e au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>							

(1) Concernant les garanties accord es   l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme b n ficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre  ligible »  mis ou cr e par l'Agence France Locale;
- la rubrique « P riodicitt  » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de p riodicitt . La garantie est d'une dur e totale indiqu e   la colonne qui pr c de;
- la colonne « Dette en capital   l'origine » correspond au montant total de la garantie accord e aux titulaires d'un titre  ligible;
- la colonne « Dette en capital 01/01/N » correspond au montant r siduel de la garantie au 01/01/N;
- la colonne « Annuit  vers e au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectu s qu'en cas d'appel de la garantie.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AR Prefecture</b>	
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>	<b>B1.6</b>
<b>ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS</b>	

005-200052801-20200304-20200042536 DE  
 Reçu le 05/03/2020  
 Publié le 05/03/2020

Année d'origine	Nature de l'engagement	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
<b>TOTAL</b>						

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<p><del>AR Prefecture</del>  <b>ENGAGEMENTS HORS BILAN - ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS</b>  <b>SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET</b>                  005-200052801-20200304-20200041B36 DE                  Reçu le 05/03/2020                  Publié le 05/03/2020 (article L. 2311-7 du CGCT)</p>	<b>B1.7</b>

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



~~AR Prefecture~~ **IV - ANNEXES**

IV

~~005-200053801-20200304-20200045500 DE~~  
Reçu le 05/03/2020  
Publié le 05/03/2020

**ENGAGEMENTS HORS BILAN**

B2.1

**SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<del>AR Prefecture</del>	<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<del>005-200053001-20200304-20200042500 DE</del>	<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B2.2</b>
<del>Reçu le 05/03/2020</del>	<b>SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT</b>	
<del>Publié le 05/03/2020</del>		

N° ou intitulé de l'AE	Montant des AE			Montant des CP			
	Pour mémoire AE votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>ENGAGEMENTS HORS BILAN</b>	<b>B3</b>
005-200052801-20200304-20200045530 DE Reçu le 05/03/2020 Publié le 05/03/2020 <b>ETAT DES RECETTES GREVÉES D'UNE AFFECTATION SPECIALE</b>	

<b>Libellé de la recette :</b>							
<b>Reste à employer au 01/01/N :</b>							
<b>Recettes</b>				<b>Dépenses</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>	<b>Chapitre</b>	<b>Article</b>	<b>Libellé article</b>	<b>Montant</b>
<b>Reste à employer au 31/12/N :</b>							

<b>TOTAL Reste à employer au 01/01/N :</b>	0,00
<b>TOTAL Recettes</b>	<b>TOTAL Dépenses</b>
<b>TOTAL Reste à employer au 31/12/N :</b>	

<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	<b>BP</b>	<b>2020</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020</b>	<b>C1</b>

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)</b>							

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	<b>BP</b>	<b>2020</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020</b>	<b>C1</b>

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/2020	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
<b>Agent occupant un emploi non permanent (7)</b>				<b>0,00</b>		
CEFFE DE PROJET LEADER	A	ADM		0,00		CDI
CHARGE DE MISSION CTES ECC	A	ADM		0,00		CDD
CHARGE DE MISSION CTES TE	A	ADM		0,00		CDD
DIRECTRICE	A	ADM		0,00		CDI
GESTIONNAIRE LEADER	A	ADM		0,00		CDD
GESTIONNAIRE PAYS	B	ADM		0,00		CDD
AGENT D ACCUEIL MJD	C	ADM		0,00		CDD
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>0,00</b>		

<b>POLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU BRIANCONNAIS - 05 - Budget principal PETR</b>	<b>BP</b>	<b>2020</b>
---	-----------	-------------

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2020</b>	<b>C1</b>

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel.

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	<b>C2</b>
<p>AR Prefecture</p> <p>005-200052001-20200304-2020040320 DE</p> <p>Reçu le 05/03/2020</p> <p>Publié le 05/03/2020</p> <p><b>LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER</b></p> <p>(articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)</p>	

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à .....  
Toute personne a le droit de demander communication sur place et de prendre copie totale ou partielle à ses frais.

La nature de l'engagement (1)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public</u> (2)				
<u>Détention d'une part du capital</u>				
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u>				
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50% du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif);  
(2) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée ...).

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	<b>C3.1</b>
<p>AR Prefecture</p> <p>005-200052801-20200304-20200304 DE</p> <p>Reçu le 05/03/2020</p> <p>Publié le 05/03/2020</p> <p style="text-align: center;"><b>LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENTS AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT</b></p>	

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU+fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre



<del>AR Prefecture</del> <b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<del>005-200052801-20200304-20200842320 DE</del> <del>Reçu le 05/03/2020</del> <del>Publié le 05/03/2020</del> <b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	<b>C3.2</b>
<b>LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE (1)</b>	

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence. Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

<b>IV - ANNEXES</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	<b>C3.3</b>
AR Prefecture 005-200052801-20200304-20200842530 DE Reçu le 05/03/2020 Publié le 05/03/2020	

**LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE**

Catégorie	Intitulé / objet	Date de création	N° et date délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

<b>IV - ANNEE</b>	<b>IV</b>
<b>AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS</b>	<b>C3.4</b>
<p style="font-size: small;">005-200052901-20200304-2020004530 DE          Reçu le 05/03/2020          Publié le 05/03/2020</p>	

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)

IV ANNEXES

IV

AP Prefecture  
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES

D1

005-200052801-20200304-2020004BP20-DE

Reçu le 05/03/2020

Publié le 05/03/2020

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases / N-1 (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux / N-1 (%)	Produit proposé par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
<b>TOTAL</b>						

## AR Prefecture IV - ANNEXES

IV

## ARRETE ET SIGNATURES

D2

005-200052801-20200304-2020004BP20-DE

Reçu le 05/03/2020

Publié le 05/03/2020

Présenté par le Président,

A Villard-Saint-Pancrace, le 04 mars 2020

Le Président,

Délibéré par le Comité syndical, réuni en session ordinaire.

A Villard-Saint-Pancrace, le 04 mars 2020

Nombre membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 7

Nombre de suffrages exprimés : 7

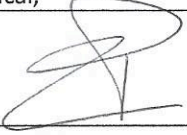
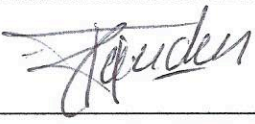

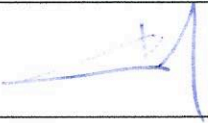
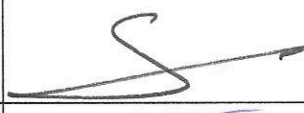


VOTES : Pour 7

Contre 0

Abstention 0

Date de convocation : 25/02/2020

Les membres du Comité syndical,

Pierre LEROY CCB Titulaire		Francine DAERDEN CCB Suppléante	
Gérard FROMM CCB Titulaire		Sébastien FINE CCB Suppléant	
Thierry BOUCHIE CCB Titulaire		Romain GRYZKA CCB Suppléant	
Martine ALYRE CCB Titulaire		Éric PEYTHIEU CCB Suppléant	
Maurice DUFFOUR CCB Titulaire		Jean Pierre SEVREZ CCB Suppléant	
Max BREMOND CCGQ Titulaire		Valérie GARCIN EYMEOD CCGQ Suppléante	
Christian LAURENS CCGQ Titulaire		Dominique MOULIN CCGQ Suppléant	
Bernard LETERRIER CCGQ Titulaire		Maxime BERARD CCGQ Suppléant	
Serge LAURENS CCGQ Titulaire		Jean Louis BERARD CCGQ Suppléant	
Gérard GUIMBERT CCPE Titulaire		Cyrille DRUJON D'ASTROS CCPE Suppléant	
Serge GIORDANO CCPE Titulaire		Jean-Robert RICHARD CCPE Suppléant	

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le ..... et de la publication le .....

A Villard Saint Pancrace, le .....

## SOMMAIRE

### I. Informations générales

p.2 A - Informations statistiques, fiscales et financières

p.3 B - Modalités de vote du budget

### II. Présentation générale du budget

p.4 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.5 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.6 A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres

p.8 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.9 B2 - Balance générale du budget - Recettes

### III. Vote du budget

p.10 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.12 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

p.13 B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses

p.14 B2 - Section d'investissement - Détail des recettes

p.15 B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles

## IV – AUTRES ANNEXES

	Jointes	Sans Objet
<b>A - Eléments du bilan</b>		
p.16 A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.20 A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
p.22 A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement	X	
p.24 A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	X	
p.25 A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes	X	
p.27 A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	X	
p.28 A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	X	
p.29 A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	X	
p.31 A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	X	
p.32 A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	X	
p.33 A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	X	
p.34 A4 - Etat des provisions	X	
p.35 A5 - Etalement des provisions	X	
p.36 A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	X	
p.37 A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	X	
p.38 A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	X	
p.39 A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement	X	
p.40 A8 - Etat des charges transférées	X	
p.41 A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	X	
<b>B - Engagements hors bilan</b>		
p.42 B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement	X	
p.43 B1.2 - Calcul du ratio d'endettement	X	
p.44 B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	X	
p.45 B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	X	
p.46 B1.5 - Etat des autres engagements donnés	X	
p.47 B1.6 - Etat des engagements reçus	X	
p.48 B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget	X	
p.49 B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	X	
p.50 B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	X	
p.51 B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	X	
<b>C - Autres éléments d'informations</b>		
p.52 C1 - Etat du personnel	X	
p.55 C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier	X	
p.56 C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	X	
p.57 C3.2 - Liste des établissements publics créés	X	
p.58 C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	X	
p.59 C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	X	
<b>D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures</b>		
p.60 D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes	X	
p.61 D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas l'établissement, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan.

Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. ( Ne pas produire d'état néant)